



Wallonie

Commune de MONS

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est **Monsieur BELMIR agissant pour Monsieur VANDE GUCHT** dont les bureaux se trouvent à Rue des Droits de l'Homme 2/2.1 à 7000 MONS

Le terrain concerné est situé à Rue des Orphelins 11 à 7000 MONS et cadastré Mons 3 div section E n° 590 F

Le projet consiste en la régularisation de la transformation d'un immeuble en 3 logements et présente les caractéristiques suivantes :

Articles de l'enquête : Article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional

Dérogations à une ou des norme(s) du : Guide Régional d'Urbanisme

Détail concernant les dérogations :

- Dérogation aux articles 414 à 415 pour l'accessibilité PMR

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier est consultable, pendant la période de publicité, au service de l'Urbanisme de la Ville de Mons, sis rue Neuve, 17, **uniquement sur rendez-vous**, les jours ouvrables, et dans le respect des normes de distanciation sociales. Le rendez-vous peut être pris en téléphonant au 065/40.55.70 ou à l'adresse suivante virginie.denardi@ville.mons.be

Conformément à l'article D.VIII.7 du CoDT, une consultation du dossier jusqu'à 20 heures est possible, également sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Robin téléphone : 065/40.55.66 mail : urbanisme@ville.mons.be les **19/07/2022 – 26/07/2022 – 02/08/2022 – 09/08/2022 – 16/08/2022 et 23/08/2022** jusqu'à 20 heures

L'enquête publique est ouverte le 13/07/2022 et clôturée le 29/08/2022

Ce délai est prolongé lorsque l'enquête publique ou l'annonce de projet est réalisée pendant la période du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier et lorsque le dernier jour de l'enquête publique ou de la période durant laquelle les observations et réclamations peuvent être envoyées au collège communal en cas d'annonce de projet est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Hôtel de Ville, Grand'Place 22 à 7000 Mons

- par télécopie au numéro : 065/40.55.09

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.mons.be

- remis en mains propre à Mr Picry ou Mr Bulazar dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons en prenant rendez-vous au 065/40.55.70

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **AU 2493/RM/HE**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr Picry ou Mr Bulazar ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue Neuve 17 à 7000 Mons, le **29/08/2022** à 10h00

La personne chargée de donner des explications sur le projet est **Mademoiselle ESTIEVENART** dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons

Pour la Directrice Générale,
Cécile Brulard

Pour le Bourgmestre,
Nicolas Martin

Christian Leriche (s)
Directeur Adjoint



Maxime Pourtois (s)
L'Echevin délégué